

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023  
Séance du 6 avril 2023

N° 39

Objet : Attribution de  
subvention - COBIAC

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc (jusqu'au rapport n° 10), BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4), CHABAL CALVI Nadia, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (du rapport n° 2 au n° 30), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit (du rapport n° 2 au n° 30), ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30), JOUVES Marc, KUHN Francis, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia

### Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4)  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien, a donné pouvoir à TEYSSIER Eliane  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
PAIRE Marie Claude a donné pouvoir à HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à CHABALIER Sandrine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à SOLTANI Boulares  
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

### Etaient excusés :

BASSET Françoise  
BERTRAND Philippe  
BOGHOSSIAN Alex  
BOURJAC Jean Marie

FLORES Sylvain  
GRAVIERE Remy  
LAQUET Laura  
PAUL Gilles

PELESTOR Michel  
PRIMITERRA Geneviève  
PROUST Brigitte  
REBOUL Childéric

RICHAUD Véronique  
RISSO Gilbert  
SAVORNIN Béatrice  
URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :**

La coopération régionale et internationale pour le développement de la lecture et des bibliothèques (COBIAC) est une association régionale qui œuvre à la promotion de la lecture dans les pays en voie de développement. Cette structure caritative travaille sur l'intégralité de la promotion culturelle depuis la construction de bibliothèques à leur approvisionnement en documents.

Cette structure, créée en 1979, est composée exclusivement de personnels bénévoles. Elle ambitionne, pour 2023, de concentrer ses actions autour de la sensibilisation à la solidarité internationale et à la transmission de documents à destination des publics jeunesse.

Le financement de la structure est principalement alimenté par les ventes solidaires ainsi que d'activités annexes (comme des balades contées en pays dignois prévues en 2023).

Le réseau des médiathèques de Provence Alpes Agglomération est en lien étroit avec le COBIAC. Une fois par an, le hall de la médiathèque François Mitterrand leur est mis à disposition pour leur vente solidaire. Le réseau de médiathèques contribue également à diffuser et promouvoir leurs actions.

Par ailleurs, les années précédant la crise sanitaire, une subvention annuelle leur était versée au titre du soutien au fonctionnement de 1 000€ par Provence Alpes Agglomération.

A cette fin, le COBIAC a formulé une demande de subvention à l'attention de Provence Alpes Agglomération à hauteur de 1 000€.

Il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 1000 € au COBIAC.
- d'autoriser Madame la Présidente de signer tous les documents afférents à cette décision.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 17 AVR. 2023

